

Examen – accréditation d'un inspecteur Guide de préparation

La SHQ, par l'entremise de la Direction de l'amélioration de l'habitat (DAH), contribue à l'amélioration de l'habitat en favorisant l'élaboration et la mise en œuvre de programmes qui visent principalement la rénovation résidentielle et l'adaptation de domicile.

La DAH confie l'application de ses programmes aux municipalités et aux municipalités régionales de comté (MRC). Le personnel technique affecté à la livraison des programmes de la DAH doit néanmoins avoir obtenu préalablement l'accréditation de la SHQ et le titre d'inspecteur. Seul un inspecteur ayant un numéro d'accréditation valide peut effectuer le travail technique requis pour la livraison du programme.

A) But de l'examen d'accréditation d'un inspecteur

Le but de l'examen est d'évaluer les compétences acquises par les candidats (formation et expérience) en fonction des tâches que l'inspecteur est amené à effectuer dans le cadre de ses fonctions.

En général, l'inspecteur intervient à l'étape du relevé des déficiences d'un bâtiment, de l'identification des obstacles rencontrés par la personne handicapée (dans le cas du Programme d'adaptation de domicile), de la description des travaux à exécuter, de l'évaluation du coût des travaux, du constat sur place de l'exécution des travaux et de la conformité de ces derniers avec les exigences d'un des programmes de la DAH.

B) Contenu – 4 parties

1^{re} partie : Questions objectives (correction négative)

2^e partie : Termes à définir

3^e partie : Questions à développement

4^e partie : Cas pratiques

C) Guide d'étude

Une liste d'objectifs généraux a servi à déterminer les compétences préalables recherchées pour la livraison des programmes de la DAH. Il est recommandé aux candidats de consulter cette liste pour se préparer à l'examen.

Une liste de références a également été établie.

D) Instructions pour l'examen

Le candidat devra fournir une preuve d'identité officielle valide avec photo incluant une signature (ex. : permis de conduire, carte d'assurance maladie, etc.).

Le matériel nécessaire à la tenue de l'examen (crayons de plomb, règle de 30 cm et gomme à effacer) sera remis aux candidats.

Aucun autre matériel (document ou autre) ne sera permis dans la salle d'examen.

Tous les appareils électroniques (téléphones cellulaires, téléavertisseurs, tablettes numériques, ordinateurs, etc.) devront être éteints et rangés (dans le sac à main, le porte-documents ou le sac à dos du candidat, par exemple). Toutefois, il faut savoir que ces éléments pourraient devoir être laissés en dehors de la salle d'examen.

La période allouée pour répondre à l'examen est de 3 heures.

Le candidat doit s'assurer d'écrire lisiblement afin de faciliter la correction. Si le correcteur n'est pas en mesure d'interpréter une réponse, aucun point ne sera alloué pour cette question.

E) Transmission des résultats

Les résultats de l'examen seront transmis dans un délai de 10 jours ouvrables.

Note : La note de passage est 60 %.

F) Reprise de l'examen

Le candidat qui a échoué à l'examen ne peut se représenter avant 12 mois.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Connaître les systèmes d'un immeuble et leurs fonctions (fondations / structure / enveloppe / mécanique / finition);
- Connaître les codes, normes et règlements applicables (sécurité-incendie / sécurité / issues / salubrité / conception de l'enveloppe);
- Connaître les matériaux, les normes qui s'y rapportent et les techniques de construction, y compris les différentes techniques utilisées dans une région (mécanique des sols / méthodes de construction appropriées en fonction des types et conditions de sol);
- Connaître les techniques et les méthodes de rédaction d'un devis ainsi que les caractéristiques d'un devis de performance;
- Connaître les principes d'accessibilité et d'adaptabilité;
- Connaître les caractéristiques d'un bon relevé.

Identifier les causes d'un problème et déterminer les solutions permettant d'y remédier.

RÉFÉRENCES ET RESSOURCES

Adaptation

Société d'habitation du Québec

- Site Web : www.habitation.gouv.qc.ca
- *Un logis bien pensé, j'y vis, j'y reste!*
<http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000022561.pdf>

Société canadienne d'hypothèques et de logement

- Site Web : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr>
- Consultez toutes les rubriques de la page Logements accessibles et adaptables. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/developing-and-renovating/accessible-adaptable-housing>
- Rapport de recherche *Solutions applicables à la conception de logements accessibles et adaptables*
http://publications.gc.ca/collections/collection_2018/schl-cmhc/nh15/NH15-146-1-1996-fra.pdf

Régie du bâtiment du Québec (RBQ)

- Site Web : www.rbq.gouv.qc.ca
- *Les appareils élévateurs pour personnes handicapées*
<https://www.rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/ascenseurs-et-autres-appareils-elevateurs/les-appareils-elevateurs-pour-personnes-handicapees.html>
- *Normes de conception sans obstacles : guide d'utilisation, mise à jour novembre 2010 : Code construction du Québec, chapitre 1, bâtiment, et Code national du bâtiment, Canada 2005 (modifié)*
https://www.rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/ConceptionSansObstacles.pdf?utm_source=Constructo&utm_medium=Magazine%20papier&utm_campaign=Accessibilit%C3%A9%20des%20b%C3%A2timents%202018

Ville de Québec

- Site Web : www.ville.quebec.qc.ca
- *Guide pratique d'accessibilité universelle : manuel d'utilisation*
https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/accessibilite/guide_normes.aspx

Rénovation

SCHL

- Site Web : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr>
- *Construction de maison à ossature de bois – Canada*, 2013
- *Glossaire des termes d'habitation : l'ABC des termes d'habitation*

Ville de Québec

- Site Web : www.ville.quebec.qc.ca
- Guides techniques (guides d'intervention pour le patrimoine bâti)
https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/propriete/maison_patrimoniales.aspx

Documents imprimés

BERGERON, André, *La rénovation des bâtiments*, Les Presses de l'Université Laval, 2000

La rénovation des bâtiments regroupe en un seul volume, complet et pratique, l'information nécessaire pour déceler et solutionner la majorité des problèmes courants reliés aux travaux de rénovation.

AUGER, Jules, *Comprendre et rénover sa maison*, Les Éditions Logiques, 2007

Comprendre et rénover sa maison est destiné à tous ceux, propriétaires ou acheteurs potentiels, qui souhaitent restaurer une maison ancienne, tout en préservant son caractère architectural.

CHING, Francis D. K., et Cassandra ADAMS, *Guide technique et pratique de la construction*, 2^e édition, Modulo, 2010

Le *Guide technique et pratique de la construction* constitue un document de base. Il décrit toutes les étapes de la réalisation d'un bâtiment, depuis le choix de l'emplacement jusqu'au travail de finition, en passant par l'installation des composants et des réseaux mécaniques.

CODES, NORMES ET RÈGLEMENTS (liste sommaire)

- *Loi sur le bâtiment* (chapitre B-1.1)
- *Règlement d'application de la Loi sur le bâtiment* (chapitre B-1.1, r. 1)
- *Code de construction* (chapitre B-1.1, r. 2)
- *Code de sécurité* (chapitre B-1.1, r. 3)
- *Code national du bâtiment – Canada 2005* (CNB)
- *CAN/CSA-B355-09 Appareils élévateurs pour personnes handicapées*
- *CAN/CSA-B613-00 Appareils élévateurs d'habitation pour personnes handicapées*
- *CAN/CSA-B651-04 Conception accessible pour l'environnement bâti*
- Anciennement *CAN/CSA-B651-95 (C2001) Accessibilité des bâtiments et autres installations : règles de conception*
- *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (chapitre Q-2, r.22)
- *Règlement sur l'économie de l'énergie dans les nouveaux bâtiments* (chapitre E-1.1, r.1)

DEVIS

- *Guide d'utilisation, Devis directeur national de la construction du Canada, janvier 2000*
<https://www.innovative.ca/downloads/Support/ug2000-f.pdf>